



Modification de résidence de l'enfant

Par **chipie07**, le **02/12/2015 à 14:19**

bonjourrrnvoila ma situation : divorcée depuis 10 ans un enfant de 14 ans issu de cette union, residence fixé chez la mere.rndomicilié en rhone-alpes et le pere dans le vaucluse.rndemande faite aupres du JAF pour modifier la residence de mon fils, d'un commun accord avec le pere. mon fils n'est plus scolarisé depuis 1 mois suite a une exclusion définitive.rnrnvoila ma question : puis je envoyer mon fils vivre chez son pere maintenant et le scolarisé la-bas ? en attendant que la modification soit homologuer.

Par **cocotte1003**, le **02/12/2015 à 17:57**

Bonjour, en accord avec le père, vous pouvez faire ce que vous voulez, cordialement